

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chlorhexidini digluconatis sol 20%

N° d'article 07277000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 242-354-0

No. CAS 18472-51-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient D-gluconic acid, compound with N,N"-bis(4-chlorophenyl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanediamidine (2:1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux****D-gluconic acid, compound with N,N"-bis(4-chlorophenyl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanediamidine (2:1)**

No. CAS	18472-51-0		
No. EINECS	242-354-0		
Concentration	>=	10	< 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Eye Dam. 1		H318
	Aquatic Acute 1		H400
	Aquatic Chronic 1		H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 10
Aquatic Chronic 1	H410	M = 1

Autres ingrédients *****eau**

No. CAS	7732-18-5		
No. EINECS	231-791-2		
Concentration	>=	50	%
Le renvoi: [4]			

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

sécurité. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Au premier plan l'effet local figure pour l'instant, caractérisé d'une rapide dans la profondeur croissant dégradation de la tissu. Irritant pour les voies respiratoires. Danger de cécité. Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse. Brûlure par acide

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide chlorhydrique (HCl); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénation nocifs pour la santé. Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée. Le produit faut être appliqué seulement par personnel entraîné. Porter équipement de protection. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	1	-	25	°C
--------	---	---	----	----

Stabilité au stockage

Stocker à température ambiante.
durée de stockage jusqu'à 24 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger de la gelée.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	12	Des liquides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Protéger du rayonnement solaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Filtre à combinaison multiple ABEK; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants			
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Gants			
Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du gant	0.65	mm	

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Lunettes à coques

Protection du corps

Vêtement de protection; Combinaison à jeter après l'usage

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide
Couleur incolore à jaunâtre
Odeur caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque Non applicable

valeur pH

Valeur	5.5	à	7.0
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	20	°C	

Point de congélation

Remarque N'est disponible

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	env. 100	°C
Remarque	N'est disponible	

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Valeur	23	hPa
température	20	°C

Densité

Valeur	1.06	à	1.07	g/cm ³
température	20	°C		
méthode	92/69/EEC, A.3			

Hydrosolubilité

température	20	°C
méthode	OCDE 105	
Remarque	entièrement miscible	

solubilité(s)

éthanol		
Valeur	env. 21	g/l
Isopropanole		
Valeur	env. 35	g/l
Acétone		
Valeur	env. 44	g/l

9.2. Autres informations

Teneur en solvant

Valeur	79	à	81	%
--------	----	---	----	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

Espèces évaluation méthode	Salmonella typhimurium Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames. OECD 471
----------------------------	--

Toxicité pour la reproduction

Espèces	rat
Remarque	D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Cancérogénicité

Voie d'exposition	orale
Espèces	Rat (mâle / femelle)
Durée d'exposition évaluation	735 d Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.
Remarque	Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.
Source	Données de la littérature
Voie d'exposition	orale
Espèces	souris
Durée d'exposition	546 d
Remarque	Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	2.08	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 203	

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0.1	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	
Espèces	Daphnia magna	
CE50	0.174	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	
Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0.0206	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	
Espèces	Daphnia magna	
CE50	0.0358	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	
Espèces	Daphnia magna	
CE50	0.087	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OECD 202	

Toxicité pour les algues

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
CE50	0.081	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%

Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

Toxicité pour les bactéries

Espèces	boue activée		
CE50	25		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation N'est pas dégradé facilement

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Chlorhexidini digluconatis sol 20%




Numéro de la matière: 072770

Version: 10 / CH

Date de révision: 12.04.2022

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 12.04.22

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.